



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pisciculture

Question écrite n° 4404

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'avenir de la filière piscicole française. Aujourd'hui, celle-ci souffre d'un manque de visibilité. Pire, alors que la consommation de poissons augmente et que la balance commerciale de la France atteint des abîmes, la filière piscicole française, dont la qualité des productions est reconnue, régresse en raison des incohérences entre la volonté affichée des pouvoirs publics et la réalité sur le terrain. Ainsi, malgré tous les travaux engagés par les professionnels en faveur du développement durable de l'aquaculture, la filière recule, noyée sous l'empilement des contraintes pesant sur la rentabilité des entreprises et les empêchant de se concentrer sur leur développement. Un engagement politique clair à l'endroit de la filière piscicole est plus que jamais nécessaire. Elle représente 2 500 emplois directs et 10 000 emplois indirects. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour donner une vision et un avenir aux acteurs de la filière piscicole et favoriser le développement de l'activité.

Texte de la réponse

La consommation de produits aquatiques croît dans notre pays. Cependant, ce sont les importations qui répondent à cette augmentation de la demande (80 % d'importations). Le Gouvernement met tout en oeuvre pour inverser cette tendance, car, au-delà du gisement d'emplois que représentent les différents secteurs aquacoles, c'est bien de la sécurité alimentaire de notre pays dont il est question, et donc de son indépendance. Une cohérence de l'action publique doit en effet être recherchée. Le cadre de gouvernance établi par la Charte d'engagement pour le développement durable de l'aquaculture française, signée le 11 février 2011, est aujourd'hui renforcé par la création d'un ministère regroupant toutes les activités maritimes, dont la pêche et l'aquaculture. Sensible à ces préoccupations, le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche s'est d'ailleurs entretenu le 10 septembre dernier avec les représentants du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) et de la Fédération française d'aquaculture (FFA) sur les enjeux des filières piscicoles nationales. Les professionnels ont fait part de leur besoin de visibilité afin de pérenniser leur activité et de faire face aux investissements de la future décennie. Les services du MEDDE travaillent de concert afin d'envisager le maintien et le développement de l'aquaculture durable, sur un plan économique, environnemental et social, et de veiller à faire aboutir des dossiers souvent complexes : l'introduction de la carpe herbivore dans certains plans d'eau, la prédation du cheptel par le grand cormoran, l'interaction entre rétablissement de la continuité écologique et zonage sanitaire, le classement des barrages appliqué aux petits ouvrages à vocation piscicole. Le Gouvernement assure M. le Député de sa mobilisation sur l'ensemble de ces dossiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4404

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5113

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7954